

Pour une réponse collective et indépendante aux violences dans l'Église catholique (et autres textes)

La décision des évêques de France de supprimer l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) pour la remplacer par une structure au cadre flou suscite l'inquiétude du collectif De la parole aux actes et d'associations de victimes de violences au sein de l'Église catholique.

La décision récente des évêques de France de supprimer l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) pour la remplacer par une nouvelle structure au cadre encore flou, mais annoncée comme opérationnelle au 1er septembre 2026, suscite une profonde inquiétude parmi les victimes de violences sexuelles au sein de l'Église catholique et chez les associations qui les accompagnent.

Cette inquiétude n'est pas abstraite, elle repose sur un constat simple : rien, dans le dispositif annoncé, ne garantit l'indépendance réelle de cette future instance vis-à-vis de la hiérarchie de l'Église catholique. Depuis des années, les victimes dénoncent un système où l'Église s'auto-régule sans contrôle extérieur. L'indépendance revendiquée par ces commissions interroge au regard de leurs liens avec la hiérarchie de l'Église catholique. Cette réalité ne peut plus être ignorée, alors comment accepter que la reconnaissance et la réparation de ces crimes et délits sexuels continuent d'être organisées, directement ou indirectement, par l'institution même dans laquelle ils ont été perpétrés ?

Une décision prise sans les victimes

Plus choquant encore : cette réforme a été décidée sans aucune consultation des collectifs et associations de victimes, pourtant aujourd'hui structurés et porteurs d'une expertise ancrée dans leur vécu. Depuis trop longtemps, la parole des victimes a été confisquée, minimisée, instrumentalisée, et les exclure une fois de plus des décisions qui les concernent est une faute morale.

Les victimes ne peuvent pas être simplement informées a posteriori, comme ce fut le cas lors d'une réunion entre évêques et représentants d'associations et collectifs de victimes ce mardi 7 avril 2026. Les victimes doivent être pleinement associées aux décisions, non comme de simples témoins passifs mais comme de véritables acteurs dont la dignité exige la participation active dans l'application du droit, et dans les engagements

pris à leur égard. Continuer à décider sans elles revient à prolonger la violence institutionnelle.

Rompre avec l'entre-soi

L'enjeu central est celui de l'indépendance. Pour être crédible une instance de réparation doit être structurellement et juridiquement extérieure à l'institution mise en cause, ce qui implique une rupture claire avec les logiques de l'entre-soi et du flou juridique.

L'Église catholique ne peut être ni juge, ni organisatrice, ni régulatrice de ce dispositif, mais doit être reconnue pour ce qu'elle est dans ce contexte : une institution responsable, appelée à contribuer financièrement à la réparation, mais extérieure à la décision.

Au sein des associations de victimes, des approches différentes existent quant aux modalités permettant de garantir cette indépendance. Certaines appellent à une implication structurante de l'État dans l'organisation et le contrôle du dispositif de réparation, tandis que d'autres estiment que l'Église catholique doit, par une refonte profonde de ses mécanismes, être en mesure d'en assurer elle-même les garanties. En tout cas, ces approches distinctes se rejoignent sur une exigence commune, celle d'une indépendance réelle, vérifiable et effective, condition indispensable à la confiance et à la justice

Garantir le droit commun et l'égalité

Les victimes de violences sexuelles dans l'Église catholique sont aussi des citoyens et à ce titre relèvent du droit commun. La France ne peut plus tolérer un système dans lequel une institution organise elle-même les réponses à ses propres défaillances. Les victimes et leurs associations ne peuvent plus accepter ce morcellement des structures de réparation sur lesquelles personne ne sait vraiment comment sont traités les dommages psychiques, relationnels, matériels et financiers de toutes les violences, qu'elles soient physiques, psychiques, spirituelles et/ou sexuelles.

Cette exigence est d'autant plus forte pour les nombreuses victimes dont les faits sont aujourd'hui prescrits ou dont les auteurs sont décédés, rendant toute voie judiciaire impossible. Des dispositifs tripartites existent ailleurs (Espagne, Allemagne, Belgique) qui ne constituent pas un modèle idéal mais posent un minimum essentiel : la réparation ne peut être laissée à la seule institution responsable.

Nous alertons également sur le danger de certains « accompagnements » non professionnels. Les traumatismes systémiques liés aux violences spirituelles et/ou sexuelles, souvent complexes et durables, exigent des prises en charge professionnelles rigoureuses. Ils ne peuvent en aucun cas relever de dispositifs informels, d'accompagnements insuffisamment encadrés, voire dépendants d'un évêque. La sécurité des victimes impose

le recours exclusif à des professionnels de santé qualifiés, indépendants de toute influence institutionnelle ou confessionnelle.

Reconstruire sur des bases légitimes

Dans ce contexte, nous demandons solennellement :

- La suspension immédiate du dispositif annoncé par les évêques ;
- L'ouverture d'une concertation réelle avec l'ensemble des collectifs et associations de victimes ;
- Et, à l'appel de certaines associations de victimes, l'engagement de l'État dans la construction d'un dispositif conforme au droit commun, via la mise en place d'un cadre de gouvernance garantissant une indépendance effective et l'intégration des victimes à tous les niveaux de décision.

Il ne s'agit pas seulement d'organiser des procédures. Il s'agit de réparer des vies brisées. Aucune confiance n'est due, elle se mérite par des actes. Aucune réforme ne sera légitime si elle se fait sans les victimes. Aucune instance ne sera crédible sans indépendance réelle. Aucune réparation ne sera juste si elle est décidée sans celles et ceux qui l'attendent depuis des décennies.

Les victimes ne demandent plus à être entendues. Elles exigent d'être parties prenantes. Et cela ne peut plus attendre.

Fait à Paris, le 9 avril 2026

Ce texte a été initié par le collectif De la parole aux actes.

Signatures :

Collectif de Bétharram

Association des filles du Bon Pasteur

Collectif des victimes d'agressions sexuelles des jésuites

Collectif La parole Accueillie

Collectif Voix libérées

François Devaux (La Parole Libérée)

Collectif Foi et Résilience

Collectif Ribes

Gérard Chaix (Victime)

Mouv'enfants

Association Fraternité victimes

Collectif Ensemble En Vérité (EEV)

Association Tous Ensemble

Collectif Réparez

Alexandre Pieroni (sociologue)

Nathalie Gauché (Victime)

Sophie Ducret (autrice de « Etouffée » Ed.Tallandier)

Collectif P.A.I.X